

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 06462
Numéro SIREN : 830 713 269
Nom ou dénomination : ICT HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 5551

ICT Holding
Société par actions simplifiée au capital de 4.500 euros
50 rue des Chardonnerets - 93290 Tremblay en France
830 713 269 R.C.S. Bobigny

(La "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES REUNIS EN ASSEMBLEE
GENERALE LE 6 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février à 18 H, les associés de la société **ICT Holding**, société par actions simplifiée au capital social de 4.500 euros, dont le siège social est situé 50 Rue des Chardonnerets 93290 Tremblay-en-France immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 830 713 269 R.C.S. Bobigny se sont réunis au siège social de la Société pour prendre les décisions suivantes, sur convocation adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et par e-mail.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés qui sera annexée au présent procès-verbal et sera réputée faire partie intégrante de l'acte.

Assistent à la réunion en qualité d'invités :

- Maître Jean-Baptiste BENELLI, avocat au Barreau de Paris, désigné comme secrétaire de l'Assemblée

L'ordre du jour figurant sur la convocation adressée aux associés est le suivant :

- Examen de l'éventuelle révocation de Madame Belkis MORA MORA épouse CLEMENT de son mandat de président de la Société ;
- Le cas échéant, nomination d'un nouveau président de la Société ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Monsieur Jihad EL MKARI auteur de la convocation de l'assemblée générale préside l'assemblée générale en sa qualité de directeur général.

Madame Belkis CLEMENT a été informée par lettre recommandée n°1A 16254708777 et par mail en date du 26 Janvier 2024 des griefs qui lui sont reprochés et a été invitée à présenter ses observations.

Monsieur Jihad EL MKARI, directeur général prend la parole et expose aux associés qu'il est apparu depuis plusieurs mois des tensions entre certains associés et Madame Belkis CLEMENT qui aboutissent à une mésentente. La direction ne semble donc pas alignée avec les intérêts des associés et la stratégie présentée par le président ne semble pas cohérente avec les souhaits des associés ce qui fragilise donc l'avenir et la pérennité de la Société.

Monsieur Jihad EL MKARI termine en indiquant que ces facteurs ont conduit le directeur général à proposer la révocation du président en précisant qu'il ne s'agit pas d'une sanction mais d'un choix pour l'avenir de la Société qui a plus que besoin aujourd'hui d'une nouvelle impulsion.

Madame Belkis CLEMENT ne s'est pas présentée à l'assemblée générale et n'a pas formulé d'observations préalables à cette assemblée.



PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, constatant que Madame Belkis CLEMENT actuel président de la société a été dûment avisée de la mesure envisagée à son encontre et des motifs invoqués à l'appui de la proposition de révocation et mis en mesure de présenter ses arguments en défense, révoque à compter de ce jour Madame Belkis CLEMENT de ses fonctions de président de la Société.

Cette résolution est adoptée comme suit :

300 voix pour

O voix contre

O voix d'abstention

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, compte-tenu de la résolution qui précède,

- Décide de nommer Monsieur Jihad EL MKARI en remplacement de Madame Belkis CLEMENT en qualité de Président, et à compter de ce jour pour une durée indéterminée ;
- Prend acte que du fait de cette nomination, le mandat de directeur général de ce dernier prend fin automatiquement à compter de ce jour ;
- Prennent acte que Monsieur Jihad EL MKARI déclare par avance accepté les fonctions de président et déclare ainsi ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction, ni déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice de ces nouvelles fonctions.

Cette résolution est adoptée comme suit :

300 voix pour

O voix contre

O voix d'abstention

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, compte-tenu de la nomination qui précède, prend acte de ce qui suit :

Monsieur Jihad EL MKARI, en sa qualité de président de la Société disposera des pouvoirs prévus notamment à l'article 13 des statuts. En particulier, Monsieur Jihad EL MKARI représentera la Société à l'égard des tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs que la loi, les règlements en vigueur et les statuts attribuent expressément aux associés de la Société.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, il appartient aux associés de fixer la rémunération du président de la Société.

La collectivité des associés décide de fixer la rémunération du président à la somme de zéro euros (0 €) brut mensuel, hors remboursement des frais de représentation et de déplacement dûment justifiés, correspondant à son ancienne rémunération de directeur général.

Cette résolution est adoptée comme suit :

300 voix pour

O voix contre

O voix d'abstention

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée comme suit :

300 voix pour

0 voix contre

0 voix d'abstention

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est alors suspendue.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le nouveau président et le secrétaire.

Monsieur Jihad EL MKARI

(« bon pour acceptation des fonctions de président »)

*Bon pour acceptation des
fonctions de président*


Jihad
EL MKARI

Monsieur Jean-Baptiste BENELLI

